

## DÉCISION DU MAIRE

Décision <b>N°060-2024</b>	<b><u>AFFAIRES GÉNÉRALES</u></b> <i>Acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques auprès du garage de la Vallée du Havre basé à Couffé (44) pour un montant de 16 703.00 € TTC.</i>
-------------------------------	--

**Le Maire de Mésanger,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 modifié par la loi n° 2011-94 du 25 janvier 2011- article 32 et modifié par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011- article 79 et L2222-23,

**Vu** la délibération n°20.4.2 en date du 9 juin 2020 et la délibération n°24.6.15 en date du 17 septembre 2024 portant délégations du Conseil au Maire,

**Vu** l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 autorisant le Maire à « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Considérant qu'il convient d'acheter un nouveau véhicule pour les services techniques de la Mairie,

Considérant l'offre reçue du garage de Vallée du Havre basé à Couffé (44) pour un montant de 16 703.00 € TTC,

### DÉCIDE

- Article 1. De signer avec le garage de la Vallée du Havre basé à Couffé (44), le bon de commande pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques de la Mairie selon les modalités suivantes :
- Citroën Berlingo fourgon utilitaire d'un montant de 16 400.00 € TTC
  - La carte grise à prévoir pour le véhicule d'un montant de 303.00 € TTC
- Article 2. Le Directeur des Services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.
- Article 3. La présente décision sera inscrite au registre des décisions du maire et un extrait sera affiché à la porte de la mairie. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors d'une séance prochaine en vertu de l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

Mésanger, le 29 OCT. 2024

Décision publiée le :  
29 OCT. 2024

Décision notifiée le :  
\_\_\_\_\_

**Nadine YOU**  
Maire de MESANGER

